

Nbre de conseillers : 11
Nbre de présents : 09
Nbre de représenté(s) : 01
Nbre d'absent(s)/excusé(s) : 01

Date de convocation : 05/04/2023
Date d'affichage : 13/04/2023

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal du 11 avril 2023

Le onze avril deux-mille-vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Domart-sur-la-luce dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël WALLET, Maire.

Étaient présents : Mme ALLIOTE Sophie - M. CHIVOT Maieul - M. CHOVAUX Bernard
M. DANTAS Octavio - Mme DELAVENNE Fabienne - Mme GOURGUECHON Lucile
M. LARTIGAU Alain - M. PILLON François - M. WALLET Joël

Était représenté : M. MARTIN Olivier (Pouvoir à M. WALLET Joël)

Était absente : Mme CHAVERON Colette

Mme Sophie ALLIOTE est nommée secrétaire de séance.

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2022

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif de la commune fait apparaître :

En section de fonctionnement :

- Un excédent de fonctionnement de 12 624,40 €
- Un excédent reporté de 274 420,56 €
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de **287 044,96 €**

En section d'investissement :

- Un excédent d'investissement de 57 545,14 €
- Un déficit des restes à réaliser de 40 100,44 €
- Un déficit d'investissement reporté de 17 349,31 €
- Soit un résultat d'investissement 2022 à reprendre (ligne 001 recette) de **40 195,83 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2023 comme suit :

Report en fonctionnement R002 : **287 044,96 €**

Report en investissement R-001 : **40 195,83 €**

Fait et délibéré, en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Joël WALLET